

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2018

Pour l'autorité compétente, le 28 mars, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.



Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, HANEGREEFS, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, DE BIASI, GEIGER, POLI, SEILER, BECK.

Étaient absents excusés : MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CAMPESE, ROUGIEUX, LALLEMENT, BARAILLE, DUBAUX, BINET, KOCH, GUERRA, LOCTIN, CERVA-PEDRIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CARNEIRO-JOLY à M. DE BIASI, Mme CAMPESE à M. DOSE, M. ROUGIEUX à M. JACQUOT-HECK, Mme LALLEMENT à Mme ARGENTINO, Mme BARAILLE à Mme LEPINE, Mme DUBAUX à M. HUET, Mme BINET à Mme GUENSER, M. KOCH à Mme SEILER, M. LOCTIN à M. BECK, Mme CERVA-PEDRIN à Mme POLI.

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 20 mars 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 29 mars 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 29 mars 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

Le compte-rendu du conseil municipal du 21 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

N°2018/03/1

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL – ANNEE 2017

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Le conseil municipal réuni sous la présidence de madame SEILER, conseillère municipale et doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif 2017, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LUI DONNE ACTE de la présentation du compte administratif 2017, lequel peut se résumer comme indiqué dans le document ci-joint.

CONSTATE les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

ADOpte à 21 voix pour et 6 abstentions (MM. et Mmes KOCH, POLI, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK) le compte administratif 2017 du budget principal.

Monsieur HUET quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 29 mars 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 mars, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 18

de votants : 27

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, HANEGREEFS, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, DE BIASI, GEIGER, POLI, SEILER, BECK.

Étaient absents excusés : MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CAMPESE, ROUGIEUX, LALLEMENT, BARAILLE, DUBAUX, BINET, KOCH, GUERRA, LOCTIN, CERVA-PEDRIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CARNEIRO-JOLY à M. DE BIASI, Mme CAMPESE à M. DOSE, M. ROUGIEUX à M. JACQUOT-HECK, Mme LALLEMENT à Mme ARGENTINO, Mme BARAILLE à Mme LEPINE, Mme DUBAUX à M. HUET, Mme BINET à Mme GUENSER, M. KOCH à Mme SEILER, M. LOCTIN à M. BECK, Mme CERVA-PEDRIN à Mme POLI.

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 20 mars 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 29 mars 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 29 mars 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2018/03/2

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU – ANNEE 2017

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Le conseil municipal réuni sous la présidence de madame SEILER, conseillère municipale et doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif 2017 du service de l'eau potable, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LUI DONNE ACTE de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer comme indiqué dans le document ci-joint.

CONSTATE pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAÎT la sincérité du reste à réaliser.

ADOpte à 21 voix pour et 6 abstentions (MM. et Mmes KOCH, POLI, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK) le compte administratif 2017 du service de l'eau potable.

Monsieur HUET, maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 29 mars 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403189-20180328-583bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2018

Publication : 29/03/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 mars, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 18

de votants : 27

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, HANEGREEFS, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, DE BIASI, GEIGER, POLI, SEILER, BECK.

Étaient absents excusés: MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CAMPESE, ROUGIEUX, LALLEMENT, BARAILLE, DUBAUX, BINET, KOCH, GUERRA, LOCTIN, CERVA-PEDRIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CARNEIRO-JOLY à M. DE BIASI, Mme CAMPESE à M. DOSE, M. ROUGIEUX à M. JACQUOT-HECK, Mme LALLEMENT à Mme ARGENTINO, Mme BARAILLE à Mme LEPINE, Mme DUBAUX à M. HUET, Mme BINET à Mme GUENSER, M. KOCH à Mme SEILER, M. LOCTIN à M. BECK, Mme CERVA-PEDRIN à Mme POLI.

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 20 mars 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 29 mars 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 29 mars 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2018/03/3

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2017

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Le conseil municipal réuni sous la présidence de madame SEILER, conseillère municipale et doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif 2017 du service de l'assainissement, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LUI DONNE ACTE de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer comme indiqué dans le document ci-joint.

CONSTATE pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAÎT la sincérité du reste à réaliser.

ADOpte à 21 voix pour et 6 abstentions (MM. et Mmes KOCH, POLI, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK) le compte administratif 2017 du service de l'assainissement.

Monsieur HUET, maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 29 mars 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403189-20180328-584-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2018

Publication : 29/03/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 mars, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, HANEGREEFS, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, DE BIASI, GEIGER, POLI, SEILER, BECK.

Étaient absents excusés : MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CAMPESE, ROUGIEUX, LALLEMENT, BARAILLE, DUBAUX, BINET, KOCH, GUERRA, LOCTIN, CERVA-PEDRIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CARNEIRO-JOLY à M. DE BIASI, Mme CAMPESE à M. DOSE, M. ROUGIEUX à M. JACQUOT-HECK, Mme LALLEMENT à Mme ARGENTINO, Mme BARAILLE à Mme LEPINE, Mme DUBAUX à M. HUET, Mme BINET à Mme GUENSER, M. KOCH à Mme SEILER, M. LOCTIN à M. BECK, Mme CERVA-PEDRIN à Mme POLI.

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 20 mars 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 29 mars 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 29 mars 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 18

de votants : 28

N°2018/03/4

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (EAU ET ASSAINISSEMENT) – ANNÉE 2017

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : M. JACQUOT-HECK

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de la commune, du service de l'eau potable et du service de l'assainissement de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCLARE que les comptes de gestion pour l'année 2017 de la commune, du service de l'eau potable et du service de l'assainissement, dressés par le trésorier municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent aucun commentaire.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 29 mars 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403189-20180328-585-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2018

Publication : 29/03/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 mars, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, HANEGREEFS, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, DE BIASI, GEIGER, POLI, SEILER, BECK.

Étaient absents excusés: MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CAMPESE, ROUGIEUX, LALLEMENT, BARAILLE, DUBAUX, BINET, KOCH, GUERRA, LOCTIN, CERVA-PEDRIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CARNEIRO-JOLY à M. DE BIASI, Mme CAMPESE à M. DOSE, M. ROUGIEUX à M. JACQUOT-HECK, Mme LALLEMENT à Mme ARGENTINO, Mme BARAILLE à Mme LEPINE, Mme DUBAUX à M. HUET, Mme BINET à Mme GUENSER, M. KOCH à Mme SEILER, M. LOCTIN à M. BECK, Mme CERVA-PEDRIN à Mme POLI.

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 20 mars 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 29 mars 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 29 mars 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 18

de votants : 28

N°2018/03/5

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL – ANNÉE 2017

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué aux finances, donne lecture des résultats du compte administratif 2017 :

BUDGET VILLE		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
1 – Résultat de l'exercice			
	Recettes	+ 5.012.183,44 €	+ 1.222.694,82 €
	Dépenses	- 4.643.246,85 €	- 734.202,89 €
	Total	+ 368.936,59 €	+ 488.491,93 €
2 – Résultat N-1 (compte 002 ou 001)		+ 253.780,46 €	- 383.119,74 €
3 – Résultat cumulé		+ 622.717,05 €	+ 105.372,19 €

Chaque section étant excédentaire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à 22 voix pour et 6 abstentions (MM. et Mmes KOCH, POLI, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK).

DÉCIDE de conserver ces excédents dans les sections concernées.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 29 mars 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403189-20180328-586-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2018

Publication : 29/03/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 mars, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, HANEGREEFS, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, DE BIASI, GEIGER, POLI, SEILER, BECK.

Étaient absents excusés: MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CAMPESE, ROUGIEUX, LALLEMENT, BARAILLE, DUBAUX, BINET, KOCH, GUERRA, LOCTIN, CERVA-PEDRIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CARNEIRO-JOLY à M. DE BIASI, Mme CAMPESE à M. DOSE, M. ROUGIEUX à M. JACQUOT-HECK, Mme LALLEMENT à Mme ARGENTINO, Mme BARAILLE à Mme LEPINE, Mme DUBAUX à M. HUET, Mme BINET à Mme GUENSER, M. KOCH à Mme SEILER, M. LOCTIN à M. BECK, Mme CERVA-PEDRIN à Mme POLI.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 18

de votants : 28

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 20 mars 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 29 mars 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 29 mars 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2018/03/6

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE L'EAU – ANNÉE 2017

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué aux finances, donne lecture des résultats du compte administratif 2017 :

BUDGET EAU	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
1 – Résultat de l'exercice		
Recettes	+ 575.989,43 €	+ 115.108,72 €
Dépenses	- 618.786,45 €	- 149.880,92 €
Total	- 42 797,02 €	- 34.772,20 €
2 – Résultat N – 1 (compte 002 ou 001)	+ 200.037,28 €	+ 205.369,77 €
3 – Résultat cumulé	+ 157.240,26 €	+ 170.597,57 €

Chaque section étant excédentaire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à 22 voix pour et 6 abstentions (MM. et Mmes KOCH, POLI, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK).

DÉCIDE de conserver ces excédents dans les sections concernées.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 29 mars 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403189-20180328-587-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2018

Publication : 29/03/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 mars, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 18

de votants : 28

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, HANEGREEFS, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, DE BIASI, GEIGER, POLI, SEILER, BECK.

Étaient absents excusés: MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CAMPESE, ROUGIEUX, LALLEMENT, BARAILLE, DUBAUX, BINET, KOCH, GUERRA, LOCTIN, CERVA-PEDRIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CARNEIRO-JOLY à M. DE BIASI, Mme CAMPESE à M. DOSE, M. ROUGIEUX à M. JACQUOT-HECK, Mme LALLEMENT à Mme ARGENTINO, Mme BARAILLE à Mme LEPINE, Mme DUBAUX à M. HUET, Mme BINET à Mme GUENSER, M. KOCH à Mme SEILER, M. LOCTIN à M. BECK, Mme CERVA-PEDRIN à Mme POLI.

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 20 mars 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 29 mars 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 29 mars 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2018/03/7

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2017

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué aux finances, donne lecture des résultats du compte administratif 2017 :

BUDGET ASSAINISSEMENT		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
1 – Résultat de l'exercice			
	Recettes	+ 598.281,18 €	+ 139.667,53 €
	Dépenses	- 509.139,45 €	- 239.752,11 €
Total		+ 89 141,73 €	- 100.084,58 €
2 – Résultat N – 1 (compte 002 ou 001)		+ 316.193,17 €	+ 210.754,85 €
3 – Résultat cumulé		+ 405.334,90 €	+ 110.670,27 €

Chaque section étant excédentaire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à 22 voix pour et 6 abstentions (MM. et Mmes KOCH, POLI, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK).

DÉCIDE de conserver ces excédents dans les sections concernées.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 29 mars 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403189-20180328-588bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2018

Publication : 29/03/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 mars, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, HANEGREEFS, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, DE BIASI, GEIGER, POLI, SEILER, BECK.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 18

de votants : 28

Étaient absents excusés : MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CAMPESE, ROUGIEUX, LALLEMENT, BARAILLE, DUBAUX, BINET, KOCH, GUERRA, LOCTIN, CERVA-PEDRIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CARNEIRO-JOLY à M. DE BIASI, Mme CAMPESE à M. DOSE, M. ROUGIEUX à M. JACQUOT-HECK, Mme LALLEMENT à Mme ARGENTINO, Mme BARAILLE à Mme LEPINE, Mme DUBAUX à M. HUET, Mme BINET à Mme GUENSER, M. KOCH à Mme SEILER, M. LOCTIN à M. BECK, Mme CERVA-PEDRIN à Mme POLI.

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 20 mars 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 29 mars 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 29 mars 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2018/03/8

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : M. JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué aux finances, présente les taux des trois taxes depuis 2010 selon le tableau suivant :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taxe d'habitation (TH)	19.55	19.55	19.55	19.55	19.55	19.55	19.55	19.55
Foncier bâti (TFPB)	19.17	19.17	19.17	19.17	19.17	19.17	16.17	16.17
Foncier non bâti (TFPNB)	31.36	31.36	31.36	31.36	31.36	31.36	31.36	31.36

et propose de maintenir en l'état les taux pour l'année 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 22 voix pour et 6 abstentions (MM. et Mmes KOCH, POLI, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK).

FIXE selon le tableau ci-dessous les taux d'imposition 2018 des trois taxes :

	2018
Taxe d'habitation (TH)	19.55 %
Foncier bâti (TFPB)	16.17 %
Foncier non bâti (TFPNB)	31.36 %

PRÉCISE que les montants sont prévus au budget primitif ville 2018 au compte 7311.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 29 mars 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403189-20180328-589-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2018

Publication : 29/03/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 mars, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 18

de votants : 28

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, HANEGREEFS, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, DE BIASI, GEIGER, POLI, SEILER, BECK.

Etaient absents excusés : MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CAMPESE, ROUGIEUX, LALLEMENT, BARAILLE, DUBAUX, BINET, KOCH, GUERRA, LOCTIN, CERVA-PEDRIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CARNEIRO-JOLY à M. DE BIASI, Mme CAMPESE à M. DOSE, M. ROUGIEUX à M. JACQUOT-HECK, Mme LALLEMENT à Mme ARGENTINO, Mme BARAILLE à Mme LEPINE, Mme DUBAUX à M. HUET, Mme BINET à Mme GUENSER, M. KOCH à Mme SEILER, M. LOCTIN à M. BECK, Mme CERVA-PEDRIN à Mme POLI.

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 20 mars 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 29 mars 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 29 mars 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2018/03/9

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

7 – Finances locales

7.5 – Subventions

Rapporteur : Catherine GUENSER

Mme GUENSER, adjointe déléguée aux associations, propose d'attribuer aux associations les subventions annuelles pour un montant prévisionnel de 120.000 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer les subventions aux associations selon le tableau détaillé joint dans le document budgétaire.

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2018 de la ville au compte 6574 (subventions aux associations) pour 90.723 euros et au compte 6745 (subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé) pour 29.277 euros.

PRÉCISE que les associations suivantes n'ont pas sollicité de subvention :

- ACPG
- Artisans et Commerçants (ACL)
- Les Amis de Liverdun
- Les Amis du Portugal
- Amicale des Donneurs de Sang
- Centre Multiservices
- Cercle Généalogique
- Chasse Fourasse
- Les Compagnons du Rêve
- Croix Bleue
- Cultures et Partages
- Esat AEIM
- **Esat Eaux Bleues**
- ICI Internet
- Karaté Do
- Les Paniers Bleus
- Restos du Cœur
- Run Jet Lorraine.

N'ont pas pris part au vote, pour les subventions concernant les associations dans lesquelles ils sont intéressés :

- M. ROUGIEUX (OMA et Les Paniers Bleus)
- Mme CARNEIRO-JOLY (OMA)
- M. JACQUOT-HECK (OMA et Les Paniers Bleus)
- M. BECK (Tennis Club)
- M. DE BIASI (Basket Club, Le Corridor)
- Mme LEPINE (RPL)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

09421840918920180328-590-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2018

Publication : 29/03/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



- M. KOCH (Artisans et Commerçants)
- M. GUERRA (AGLAE).

Pour extrait certifié conforme,

Livردun, le 29 mars 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 mars, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, HANEGREEFS, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, DE BIASI, GEIGER, POLI, SEILER, BECK.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 18

de votants : 28

Étaient absents excusés : MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CAMPESE, ROUGIEUX, LALLEMENT, BARAILLE, DUBAUX, BINET, KOCH, GUERRA, LOCTIN, CERVA-PEDRIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CARNEIRO-JOLY à M. DE BIASI, Mme CAMPESE à M. DOSE, M. ROUGIEUX à M. JACQUOT-HECK, Mme LALLEMENT à Mme ARGENTINO, Mme BARAILLE à Mme LEPINE, Mme DUBAUX à M. HUET, Mme BINET à Mme GUENSER, M. KOCH à Mme SEILER, M. LOCTIN à M. BECK, Mme CERVA-PEDRIN à Mme POLI.

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 20 mars 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 29 mars 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 29 mars 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2018/03/10

CONVENTION D'OBJECTIF DE L'OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION DE LIVERDUN

8 – Domaines de compétences par thèmes

8.9 – Culture

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint au maire, rappelle au conseil municipal que lorsqu'une association perçoit une subvention annuelle supérieure à 23.000 €, il est obligatoire de signer une convention d'objectif prévoyant l'objet, le montant, les conditions d'utilisation de la subvention et les engagements de l'association et de l'administration.

Ainsi, il convient que la commune et l'O.M.A. de Liverdun signent la convention d'objectif jointe en annexe.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer la convention jointe en annexe.

Ne prennent pas part au vote les membres de l'association, à savoir :

- M. JACQUOT-HECK
- Mme CARNEIRO-JOLY
- M. ROUGIEUX

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 29 mars 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403189-20180328-591bls-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2018

Publication : 29/03/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 mars, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, HANEGREEFS, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, DE BIASI, GEIGER, POLI, SEILER, BECK.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 18

de votants : 28

Étaient absents excusés: MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CAMPESE, ROUGIEUX, LALLEMENT, BARAILLE, DUBAUX, BINET, KOCH, GUERRA, LOCTIN, CERVA-PEDRIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CARNEIRO-JOLY à M. DE BIASI, Mme CAMPESE à M. DOSE, M. ROUGIEUX à M. JACQUOT-HECK, Mme LALLEMENT à Mme ARGENTINO, Mme BARAILLE à Mme LEPINE, Mme DUBAUX à M. HUET, Mme BINET à Mme GUENSER, M. KOCH à Mme SEILER, M. LOCTIN à M. BECK, Mme CERVA-PEDRIN à Mme POLI.

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 20 mars 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 29 mars 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 29 mars 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2018/03/11

MISE À DISPOSITION D'AGENTS À L'OMA

4 – Fonction publique

4.1 – personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué aux finances et à la culture, rappelle que par délibération du 4 février 2015, le conseil municipal a autorisé la mise à disposition partielle de deux agents de la commune à l'OMA (office municipal d'animation) de Liverdun.

Il propose de renouveler ces deux mises à disposition pour une nouvelle durée de 3 ans.

C'est pourquoi :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire du 15 février 2018,

Vu le rapport de monsieur JACQUOT-HECK, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'approuver les termes de la convention à conclure avec l'OMA de Liverdun, pour la mise à disposition partielle de deux agents.

DÉCIDE d'autoriser le maire à signer ces conventions qui prendront effet au 1^{er} avril 2018 pour une durée de 3 ans.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 29 mars 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403189-20180328-592-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2018

Publication : 29/03/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 mars, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, HANEGREEFS, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, DE BIASI, GEIGER, POLI, SEILER, BECK.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 18

de votants : 28

Étaient absents excusés : MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CAMPESE, ROUGIEUX, LALLEMENT, BARAILLE, DUBAUX, BINET, KOCH, GUERRA, LOCTIN, CERVA-PEDRIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CARNEIRO-JOLY à M. DE BIASI, Mme CAMPESE à M. DOSE, M. ROUGIEUX à M. JACQUOT-HECK, Mme LALLEMENT à Mme ARGENTINO, Mme BARAILLE à Mme LEPINE, Mme DUBAUX à M. HUET, Mme BINET à Mme GUENSER, M. KOCH à Mme SEILER, M. LOCTIN à M. BECK, Mme CERVA-PEDRIN à Mme POLI.

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 20 mars 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 29 mars 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 29 mars 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2018/03/12

MISE À DISPOSITION D'UN AGENT À L'ASSOCIATION FTM

4 – Fonction publique

4.1 – personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Rapporteur : Catherine GUENSER

Madame GUENSER, adjointe déléguée aux associations, rappelle que par délibérations du 4 février 2015 et du 18 mai 2016, le conseil municipal a autorisé la mise à disposition partielle d'un agent communal à l'association des FTM de Liverdun (club de football).

Elle propose de renouveler cette mise à disposition pour une nouvelle durée de 3 ans.

C'est pourquoi :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire du 15 février 2018,

Vu le rapport de Mme GUENSER, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'approuver les termes de la convention à conclure avec les FTM de Liverdun, pour la mise à disposition partielle d'un agent.

DÉCIDE d'autoriser le maire à signer cette convention qui prendra effet au 1^{er} avril 2018 pour une durée de 3 ans.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 29 mars 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403189-20180328-593-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2018

Publication : 29/03/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Commune de LIVERDUN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



L'an deux mil dix-huit, le 28 mars, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, HANEGREEFS, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, DE BIASI, GEIGER, POLI, SEILER, BECK.

Étaient absents excusés : MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CAMPESE, ROUGIEUX, LALLEMENT, BARAILLE, DUBAUX, BINET, KOCH, GUERRA, LOCTIN, CERVA-PEDRIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CARNEIRO-JOLY à M. DE BIASI, Mme CAMPESE à M. DOSE, M. ROUGIEUX à M. JACQUOT-HECK, Mme LALLEMENT à Mme ARGENTINO, Mme BARAILLE à Mme LEPINE, Mme DUBAUX à M. HUET, Mme BINET à Mme GUENSER, M. KOCH à Mme SEILER, M. LOCTIN à M. BECK, Mme CERVA-PEDRIN à Mme POLI.

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 20 mars 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 29 mars 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 29 mars 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 18

de votants : 28

N°2018/03/13

RENOVATION DU SOL DE LA SALLE SOUCHET – MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué aux finances, rappelle à l'assemblée que le conseil municipal, par délibération du 29 mars 2017, a approuvé une autorisation de programme et la répartition de crédits de paiement pour les travaux de rénovation du sol de la salle Souchet.

Il convient de modifier les crédits de paiement pour prendre en compte la somme qu'il est nécessaire de prévoir au budget 2018. C'est pourquoi :

Vu l'article L 2311-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction M14,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de modifier la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation du projet de rénovation du sol de la salle Souchet comme détaillé ci-après :

Crédits de paiement prévisionnels TTC

Compte	Intitulé du compte	au 29/03/2017			au 28/03/2018			Ecart
		2017	2018	Total	2017	2018	Total	
2315	Immobilisation en cours	31 503 €	73 508 €	105 011 €	- €	95 000 €	95 000 €	- 10 011 €

Ressources prévisionnelles

Chapitre	Intitulé du compte	au 29/03/2017			au 28/03/2018			Ecart
		2017	2018	Total	2017	2018	Total	
13	Subvention du conseil général	- €	35 004 €	35 004 €	- €	30 411 €	30 411 €	- 4 593 €
13	Subvention État (DETR)	- €	26 253 €	26 253 €	- €	22 808 €	22 808 €	- 3 445 €
13	Subvention État (fonds de soutien)	- €	8 750 €	8 750 €	- €	- €	- €	- 8 750 €
Fonds propres		31 503 €	3 501 €	35 004 €	- €	41 781 €	41 781 €	6 777 €
TOTAL		31 503 €	73 508 €	105 011 €	- €	95 000 €	95 000 €	- 10 011 €

Pour extrait certifié conforme, Liverdun, le 29 mars 2018
Le maire, Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 mars, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 18

de votants : 28

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, HANEGREEFS, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, DE BIASI, GEIGER, POLI, SEILER, BECK.

Étaient absents excusés: MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CAMPESE, ROUGIEUX, LALLEMENT, BARAILLE, DUBAUX, BINET, KOCH, GUERRA, LOCTIN, CERVA-PEDRIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CARNEIRO-JOLY à M. DE BIASI, Mme CAMPESE à M. DOSE, M. ROUGIEUX à M. JACQUOT-HECK, Mme LALLEMENT à Mme ARGENTINO, Mme BARAILLE à Mme LEPINE, Mme DUBAUX à M. HUET, Mme BINET à Mme GUENSER, M. KOCH à Mme SEILER, M. LOCTIN à M. BECK, Mme CERVA-PEDRIN à Mme POLI.

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 20 mars 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 29 mars 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 29 mars 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2018/03/14

CONSTITUTION ET REPRISE DE PROVISIONS POUR RISQUES

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué aux finances, expose aux membres du conseil municipal le risque de non recouvrement de certaines créances restant dues à la collectivité suite au redressement judiciaire de la société Pousseur Réfractorie. Ces créances concernent le budget annexe de l'eau, pour un total de 3.460,52 €.

Il rappelle le principe de prudence qui oblige les collectivités à constituer une provision pour risques conformément aux instructions comptables et budgétaires.

C'est pourquoi :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M49,

Considérant que le régime de provisionnement semi-budgétaire est de droit commun pour les communes,

Considérant que le risque d'irrecouvrabilité de certaines créances est avéré,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de constituer une provision pour risques pour un montant de 3.460,52 € sur le budget eau.

DÉCIDE d'imputer ces montants à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » de ce budget.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 29 mars 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403189-20180328-595-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2018

Publication : 29/03/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Commune de LIVERDUN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

Pour l'autorité compétente par délégation, mil dix-huit, le 28 mars, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.



NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 18

de votants : 28

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, HANEGREEFS, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, DE BIASI, GEIGER, POLI, SEILER, BECK.

Étaient absents excusés : MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CAMPESE, ROUGIEUX, LALLEMENT, BARAILLE, DUBAUX, BINET, KOCH, GUERRA, LOCTIN, CERVA-PEDRIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CARNEIRO-JOLY à M. DE BIASI, Mme CAMPESE à M. DOSE, M. ROUGIEUX à M. JACQUOT-HECK, Mme LALLEMENT à Mme ARGENTINO, Mme BARAILLE à Mme LEPINE, Mme DUBAUX à M. HUET, Mme BINET à Mme GUENSER, M. KOCH à Mme SEILER, M. LOCTIN à M. BECK, Mme CERVA-PEDRIN à Mme POLI.

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 20 mars 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 29 mars 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 29 mars 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2018/03/15

APPROBATION DES BUDGETS COMMUNE – EAU – ASSAINISSEMENT

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Sur proposition de monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué aux finances, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **VOTE** par chapitre les budgets primitifs 2018 de la ville, du service de l'eau potable et du service de l'assainissement, arrêtés comme suit :

		RAR 2017 + BP 2018			Budgets consolidés
		Commune	Eau potable	Assainissement	
Fonctionnement	Dépenses réelles et d'ordre	4 557 045,00 €	649 100,00 €	539 410,00 €	5 745 555,00 €
	Dépenses imprévues	45 967,05 €	20 060,26 €	19 339,90 €	85 367,21 €
	Virement à l'investissement	783 000,00 €	74 000,00 €	376 800,00 €	1 233 800,00 €
	Total dépenses	5 386 012,05 €	743 160,26 €	935 549,90 €	7 064 722,21 €
	Excédent de fonctionnement reporté	622 717,05 €	157 240,26 €	405 334,90 €	1 185 292,21 €
	Recettes réelles et d'ordre	4 763 295,00 €	585 920,00 €	530 215,00 €	5 879 430,00 €
	Total recettes	5 386 012,05 €	743 160,26 €	935 549,90 €	7 064 722,21 €
Investissement	Déficit d'investissement reporté	- €	- €	- €	- €
	Dépenses réelles et d'ordre	1 430 433,00 €	215 340,00 €	376 435,00 €	2 022 208,00 €
	Dépenses imprévues	32 572,19 €	8 257,57 €	15 000,27 €	55 830,03 €
	Total dépenses	1 463 005,19 €	223 597,57 €	391 435,27 €	2 078 038,03 €
	Virement de la section de fonctionnement	783 000,00 €	74 000,00 €	376 800,00 €	1 233 800,00 €
	Excédent d'investissement reporté	105 372,19 €	170 597,57 €	110 670,27 €	386 640,03 €
	Excédent de fonctionnement capitalisé	- €	- €	- €	- €
	Recettes réelles et d'ordre	604 633,00 €	110 000,00 €	126 400,00 €	841 033,00 €
	Total recettes	1 493 005,19 €	354 597,57 €	613 870,27 €	2 461 473,03 €

Budget principal : adopté par 22 voix pour et 6 abstentions (MM. et Mmes KOCH, POLI, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK).

Budget eau potable : adopté par 22 voix pour et 6 abstentions (MM. et Mmes KOCH, POLI, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK).

Budget assainissement : adopté par 22 voix pour et 6 abstentions (MM. et Mmes KOCH, POLI, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK).

Pour extrait certifié conforme,
 Liverdun, le 29 mars 2018
 Le maire, Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 mars, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, HANEGREEFS, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, DE BIASI, GEIGER, POLI, SEILER, BECK.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 18

de votants : 28

Étaient absents excusés: MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CAMPESE, ROUGIEUX, LALLEMENT, BARAILLE, DUBAUX, BINET, KOCH, GUERRA, LOCTIN, CERVA-PEDRIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CARNEIRO-JOLY à M. DE BIASI, Mme CAMPESE à M. DOSE, M. ROUGIEUX à M. JACQUOT-HECK, Mme LALLEMENT à Mme ARGENTINO, Mme BARAILLE à Mme LEPINE, Mme DUBAUX à M. HUET, Mme BINET à Mme GUENSER, M. KOCH à Mme SEILER, M. LOCTIN à M. BECK, Mme CERVA-PEDRIN à Mme POLI.

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 20 mars 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 29 mars 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 29 mars 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2018/03/16

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - PÉRIODE 3 DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (T.A.P.) DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018
7 – Finances locales
7.5 - Subventions
Rapporteur : Magali CLEMENT-DILLMANN

Madame CLEMENT-DILLMANN, adjointe déléguée, rappelle à l'assemblée que dans le cadre des T.A.P. organisés pendant la 3^{ème} période de l'année scolaire 2017/2018, trois associations ont assuré l'encadrement d'activités.

Aussi, sur sa proposition, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations ayant participé aux T.A.P. pour la 3^{ème} période de l'année scolaire 2017/2018 selon le tableau suivant :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT EN EUROS
Handball club	420,00 €
Karaté club	210,00 €
Tennis club	646,80 €
TOTAL	1.276,80 €

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au compte 6574 du budget primitif 2018 de la commune.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 29 mars 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403189-20180328-597-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2018

Publication : 29/03/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 mars, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, HANEGREEFS, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, DE BIASI, GEIGER, POLI, SEILER, BECK.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 18

de votants : 28

Étaient absents excusés : MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CAMPESE, ROUGIEUX, LALLEMENT, BARAILLE, DUBAUX, BINET, KOCH, GUERRA, LOCTIN, CERVA-PEDRIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CARNEIRO-JOLY à M. DE BIASI, Mme CAMPESE à M. DOSE, M. ROUGIEUX à M. JACQUOT-HECK, Mme LALLEMENT à Mme ARGENTINO, Mme BARAILLE à Mme LEPINE, Mme DUBAUX à M. HUET, Mme BINET à Mme GUENSER, M. KOCH à Mme SEILER, M. LOCTIN à M. BECK, Mme CERVA-PEDRIN à Mme POLI.

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 20 mars 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 29 mars 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 29 mars 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2018/03/17

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE SAIZERAIS

8 – Domaines de compétences par thèmes

8.9 – Culture

Rapporteur : Jean-Pierre HUET

Monsieur HUET, maire, explique qu'après différents échanges et partenariats entre les services *jeunesse* de Liverdun et Saizerais, il a été constaté les mêmes problématiques liées au manque d'animations en direction du jeune public âgé de 11 à 17 ans.

C'est la raison pour laquelle les communes de Liverdun et Saizerais se sont rapprochées. Le principe était d'embaucher un animateur pour fédérer les jeunes et mettre en place des animations sur des temps périscolaires et extrascolaires et c'est dans cet objectif qu'un dossier « fonds publics et territoires » a été monté auprès de la caisse d'allocations familiales de Meurthe-et-Moselle.

Les deux communes ont convenu de signer une convention, dont un exemplaire est joint en annexe, pour définir toutes les conditions et modalités, y compris financières, dans lesquelles les communes de Liverdun et Saizerais mutualisent les animations jeunes.

Il convient d'autoriser le maire à signer cette convention.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer la convention jointe en annexe.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 29 mars 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403189-20180328-598-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2018

Publication : 29/03/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 mars, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, HANEGREEFS, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, DE BIASI, GEIGER, POLI, SEILER, BECK.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 18

de votants : 28

Étaient absents excusés: MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CAMPESE, ROUGIEUX, LALLEMENT, BARAILLE, DUBAUX, BINET, KOCH, GUERRA, LOCTIN, CERVA-PEDRIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CARNEIRO-JOLY à M. DE BIASI, Mme CAMPESE à M. DOSE, M. ROUGIEUX à M. JACQUOT-HECK, Mme LALLEMENT à Mme ARGENTINO, Mme BARAILLE à Mme LEPINE, Mme DUBAUX à M. HUET, Mme BINET à Mme GUENSER, M. KOCH à Mme SEILER, M. LOCTIN à M. BECK, Mme CERVA-PEDRIN à Mme POLI.

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 20 mars 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 29 mars 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 29 mars 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2018/03/18

CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR L'OPERATION 1^{ER} DÉPART

7 – Finances locales

7.10 – Divers

Rapporteur : Jean-Pierre HUET

Monsieur HUET, maire, présente la convention d'attribution de subvention pour l'opération 1^{er} départ portée par la jeunesse au Plein Air (JPA 54).

Il convient d'autoriser le maire à signer cette convention.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer la convention jointe en annexe.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 29 mars 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403189-20180328-599-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2018

Publication : 29/03/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 mars, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, HANEGREEFS, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, DE BIASI, GEIGER, POLI, SEILER, BECK.

NOMBRE

de conseillers : 29

Étaient absents excusés : MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CAMPESE, ROUGIEUX, LALLEMENT, BARAILLE, DUBAUX, BINET, KOCH, GUERRA, LOCTIN, CERVA-PEDRIN.

de présents : 18

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CARNEIRO-JOLY à M. DE BIASI, Mme CAMPESE à M. DOSE, M. ROUGIEUX à M. JACQUOT-HECK, Mme LALLEMENT à Mme ARGENTINO, Mme BARAILLE à Mme LEPINE, Mme DUBAUX à M. HUET, Mme BINET à Mme GUENSER, M. KOCH à Mme SEILER, M. LOCTIN à M. BECK, Mme CERVA-PEDRIN à Mme POLI.

de votants : 28

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 20 mars 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 29 mars 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 29 mars 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2018/03/19

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL, D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) ET DE CHAUSSANTS

1 – Commande publique

1.7.1 – Délibérations, décisions et autres actes simples intéressant la commande publique locale

Rapporteur : Jean-Pierre HUET

Monsieur HUET, maire, propose de se joindre au groupement de commande pour les besoins en vêtements de travail, équipements de protection individuelle (EPI) et chaussures constitué des 9 pouvoirs adjudicateurs suivants : la communauté de communes du Bassin de Pompey, les communes de Frouard, Lay-Saint-Christophe, Liverdun, Marbache, Millery, Saizerais et Pompey, ainsi que le CCAS de Pompey.

La communauté de communes du Bassin de Pompey assurerait, en qualité de coordonnateur du groupement, la préparation, la passation et la signature du marché sous la forme d'un accord cadre. Chaque membre serait en charge quant à lui du suivi de la bonne exécution des bons de commandes et des marchés subséquents pour ce qui le concerne.

C'est pourquoi :

Vu le rapport soumis à son examen

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commande pour l'achat de vêtements de travail, d'équipements de protection individuelle (EPI) et de chaussures joint en annexe.

AUTORISE le maire à signer ladite convention.

DÉSIGNE M. BAUER, membre titulaire, représentant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

DÉSIGNE M. BERNARDO, suppléant du membre titulaire, représentant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 29 mars 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403189-20180328-601-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2018

Publication : 29/03/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 mars, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, HANEGREEFS, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, DE BIASI, GEIGER, POLI, SEILER, BECK.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 18

de votants : 28

Étaient absents excusés: MM. et Mmes CARNEIRO-JOLY, CAMPESE, ROUGIEUX, LALLEMENT, BARAILLE, DUBAUX, BINET, KOCH, GUERRA, LOCTIN, CERVA-PEDRIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CARNEIRO-JOLY à M. DE BIASI, Mme CAMPESE à M. DOSE, M. ROUGIEUX à M. JACQUOT-HECK, Mme LALLEMENT à Mme ARGENTINO, Mme BARAILLE à Mme LEPINE, Mme DUBAUX à M. HUET, Mme BINET à Mme GUENSER, M. KOCH à Mme SEILER, M. LOCTIN à M. BECK, Mme CERVA-PEDRIN à Mme POLI.

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 20 mars 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 29 mars 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 29 mars 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2018/03/20

ADHÉSION À L'EPA MEURTHE-ET-MOSELLE DÉVELOPPEMENT 54 (MMD 54)

5. Institutions et vie politique
5.3. Désignation des représentants
Rapporteur : Jean-Pierre HUET

Monsieur HUET rappelle que lors de la séance du 21 février 2018, le conseil municipal a décidé d'adhérer à la SPL X-Démat afin de pouvoir répondre aux obligations qui s'imposent aux communes en matière de dématérialisation des procédures.

Il explique qu'il est nécessaire d'adhérer à l'établissement public administratif (EPA) Meurthe-et-Moselle Développement 54 (MMD 54) afin de pouvoir bénéficier des services de la SPL.

C'est pourquoi :

Vu l'article L. 5511-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,

Vu la délibération du conseil général de Meurthe-et-Moselle en date du 19 décembre 2013 proposant la création d'une plateforme d'échanges et d'expertises,

Vu le rapport soumis à son examen,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'adhérer à l'EPA MMD 54,

APPROUVE les statuts joints en annexe,

DÉSIGNE M. HUET, comme son représentant titulaire à MMD 54,

DÉSIGNE M. BERNARDO, comme son représentant suppléant à MMD 54,

APPROUVE le versement de la cotisation annuelle correspondante d'un montant de 200 euros.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 29 mars 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403189-20180328-602-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2018
Publication : 29/03/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



POINTS DE L'ORDRE DU JOUR VOTES :

1	Approbation du compte administratif du budget principal – année 2017	M. JACQUOT-HECK
2	Approbation du compte administratif du budget annexe de l'eau – année 2017	M. JACQUOT-HECK
3	Approbation du compte administratif du budget annexe de l'assainissement – année 2017	M. JACQUOT-HECK
4	Approbation des comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes (eau et assainissement) - année 2017	M. JACQUOT-HECK
5	Affectation des résultats du compte administratif du budget principal – année 2017	M. JACQUOT-HECK
6	Affectation des résultats du compte administratif du budget de l'eau – année 2017	M. JACQUOT-HECK
7	Affectation des résultats du compte administratif du budget assainissement – année 2017	M. JACQUOT-HECK
8	Vote des taux d'imposition 2018	M. JACQUOT-HECK
9	Subventions aux associations 2018	Mme GUENSER
10	Convention d'objectif de l'office municipal d'animation de Liverdun	M. JACQUOT-HECK
11	Mise à disposition d'agents à l'OMA	M. JACQUOT-HECK
12	Mise à disposition d'un agent à l'association FTM	Mme GUENSER
13	Rénovation du sol de la salle Souchet – modification de l'autorisation de programme	M. JACQUOT-HECK
14	Constitution et reprise de provisions pour risques	M. JACQUOT-HECK
15	Approbation des budgets commune – eau – assainissement	M. JACQUOT-HECK
16	Attribution de subventions aux associations – période 3 des temps d'activités périscolaires (TAP) de l'année scolaire 2017/2018	Mme CLEMENT-DILLMANN
17	Convention de partenariat avec la ville de Saizerais	M. LE MAIRE
18	Convention d'attribution de subvention pour l'opération 1 ^{er} départ	M. LE MAIRE
19	Constitution d'un groupement de commande pour l'achat de vêtements de travail, d'équipements de protection individuelle (EPI) et de chaussants	M. LE MAIRE
20	Adhésion à l'EPA MMD 54	M. LE MAIRE

Fin de séance à 22 h 08.
Liverdun, le 29 mars 2018.

Le maire,

Jean-Pierre HUET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403189-20180328-603-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2018
Publication : 29/03/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

